



CHARTRE DE BONNE CONDUITE SAISON 2025-2026 SENIORS FÉMININES du ST-ORENS F.C.

COORDONNEES DU CLUB : Stade Municipal - Rue des Sports
Tél. /Fax : 05.61.39.08.39 - Port. 06.08.66.47.99

Internet : www.saintorensfc.com - Mail : saintorensfc@wanadoo.fr

RESPONSABLES : Flavio PEREIRA Tél. : 06-52-16-76-43
Stéphane CATALAN Tél. : 06-11-71-55-95

ENTRAINEMENTS : heures de début sur les terrains

Foot à 11 Lundi de 19h30 à 21h - Mercredi et Vendredi de 20h à 21h30
Loisirs Foot à 8 Mercredi et Vendredi de 20h à 21h30 (match Vendredi à 20h30)

OBJECTIFS DES SENIORS LOISIRS :

- Promouvoir et développer la pratique du football dans le meilleur état d'esprit, de respect mutuel, de Fair-play, de camaraderie et d'ouverture,
- Assurer un accueil de qualité et une sécurité constante,
- Développer la vie associative et la vie en collectivité.

TOUTES ENSEMBLE, PRATIQUONS LE FOOTBALL AVEC PLAISIR.

NOUS AVONS TOUTES, RESPONSABLES, JOUEUSES, ACCOMPAGNATEUR (RICES) UN ROLE TRES IMPORTANT DANS LA REUSSITE DE CETTE MISSION.

Mais pour cela, le respect de certaines règles de conduite est impératif, au premier rang desquelles se trouvent, le RESPECT D'AUTRUI, la POLITESSE, la PONCTUALITE et l'ASSIDUITÉ. Les VALEURS du club sont EDUCATION, CONVIVIALITE et RESPECT.

TOUT MANQUEMENT A L'UNE DE CES REGLES, PEUT ENTRAINER DES SITUATIONS ECHAPPANT A L'ESPRIT SPORTIF VOULU PAR LE CLUB.

1/ RESPONSABLES :

Au St ORENS F.C., les responsables sont des personnes BENEVOLES, donnant de leur temps de loisirs pour PRATIQUER LE FOOTBALL dans le meilleur état d'esprit.

Attitude au bord du terrain (entraînements et matches) :

ENCOURAGER son équipe fait énormément plaisir aux joueurs, par contre, **NE PAS « CHAMBRER »** l'équipe adverse. En effet, cela peut être mal perçu, et ajouter au match, une tension supplémentaire et inutile.

Vis à vis des arbitres : La méconnaissance des règles de foot peut parfois être à l'origine de situations de désaccords, par rapport à l'arbitre (bénévole) et aux joueuses de l'équipe adverse. Même si l'erreur est réelle, dès qu'une faute est sifflée, l'arbitre ne peut jamais revenir sur sa décision.

En cas de contestation, l'arbitre peut être perturbé, perdre ses moyens, et donc le fil du match. **TOUJOURS RESTER SILENCIEUX EN CAS DE DESACCORD AVEC L'ARBITRE, OU LE PUBLIC. N'OUBLIONS PAS QUE NOUS SOMMES DES ADULTES, ET À CE TITRE, NOUS DEVONS ETRE DES EXEMPLES POUR NOS ENFANTS.....** De plus, il ne s'agit que de football amateur et loisir.

2/ JOUEUSES SENIORS :

Les joueuses sont au Club pour apprendre à se comporter correctement sur un terrain de football, mais aussi en dehors de celui-ci.

A/ Respect des arbitres : Le St ORENS F.C. exige de la part de ses joueuses, **UNE CONDUITE EXEMPLAIRE avec les arbitres.** Un arbitre, au même titre qu'une joueuse, peut faire une erreur de jugement. Contrairement à une joueuse, lorsque l'arbitre fait une faute, il est seul, et personne ne peut rattraper cette erreur. CELA NE SERT A RIEN DE CONTESTER UNE DECISION ARBITRALE CAR ELLE EST IRREVERSIBLE. De plus, **S'IL N'Y AVAIT PAS D'ARBITRE, IL N'Y AURAIT PAS DE MATCH... LES TACLES SONT INTERDITS EN FOOT LOISIR.**

B/ Assiduité : Il est impératif pour l'équipe d'être présente à tous les matches. **EN CAS DE FORCE MAJEURE,** la joueuse devra **PREVENIR LE PLUS TOT POSSIBLE LA ou LE RESPONSABLE** (voir coordonnées en tête de ce document) afin que celui-ci puisse trouver une solution de remplacement, la meilleure possible pour le groupe.

C/ Conduite : La joueuse devra respecter une conduite irréprochable vis à vis de ses coéquipières, vis-à-vis des responsables et vis-à-vis de l'adversaire. **Des sanctions allant du simple avertissement, jusqu'à l'exclusion du club, pourront être prises, après en avoir informé les responsables de l'équipe.**

50€ de remboursement sur 260€ de cotisation Seniors F. (si cotisation non remise en totalité) sera effectué en fin de saison 2025-2026, à condition de la participation de la licenciée à 2 JOURS de TOURNOI (ou 4 ½ journées).

4/ CONCLUSION:

Nous espérons que grâce à ces conseils que l'ESPRIT et les VALEURS du ST-ORENS F.C. : EDUCATION, CONVIVIALITE et RESPECT, seront ainsi VEHICULES GRACE À NOUS TOUTES et TOUS...

L'inscription de la joueuse au St-Orens F.C. et la signature de sa licence au sein de notre club, entraîne l'**acceptation en tous points de cette CHARTRE DE BONNE CONDUITE, qui fait office de Règlement Intérieur.**

**BONNE SAISON 2025-2026 A TOUTES,
ET MERCI DE VOTRE CONFIANCE...**

Président : Jean-Guy BOARO Secrétaire : Eddy VIALETTES